

**RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE
2015 RELATIF À L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Enseignement scolaire

AVANT-PROPOS

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est au cœur des valeurs et des missions de la fonction publique. Elle est aussi depuis 2012 une politique interministérielle structurée autour des principes et objectifs fixés par le protocole d'accord sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique conclu le 8 mars 2013 par l'ensemble des représentants des employeurs publics et des organisations syndicales.

L'égalité professionnelle est également intégrée dans les différents chantiers de l'agenda social, notamment dans la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations dans la fonction publique (PPCR) et dans la concertation en cours relative au développement des compétences et à l'accompagnement des parcours professionnels dans la fonction publique.

Dans la continuité de ces initiatives et des engagements de la ministre de la fonction publique pris par la circulaire du 22 décembre 2016, j'ai souhaité que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, premier employeur de France, soit exemplaire en la matière et prenne toute sa part dans la promotion de cette politique publique. Tel est le sens de la publication de ce deuxième rapport ministériel de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui a vocation à être désormais un outil de référence pour l'ensemble des responsables et partenaires du ministère.

Il a été réalisé à partir des informations figurant dans le bilan social de l'enseignement scolaire, auquel il sera désormais systématiquement annexé. Pour en faciliter la lecture, le rapport reprend chacune des thématiques étudiées dans le bilan social (effectifs, carrière, rémunération, formation, organisation du temps de travail et conditions de travail)

Au-delà d'un outil d'analyse objective, sous l'angle de l'égalité femmes-hommes, de la situation des personnels du ministère, ce rapport de situation comparée est évidemment aussi un levier pour une politique ambitieuse pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il nous permet de mesurer les évolutions engagées autant que leurs résultats, de proposer des mesures correctrices et de partager avec les organisations syndicales les objectifs de cette politique essentielle pour le ministère.

C'est pourquoi j'ai tenu à ce que ce rapport soit enrichi et qu'il donne lieu à un échange avec les organisations syndicales en comité technique ministériel, le 8 mars, date symbolique à laquelle est publiée la feuille de route ministérielle 2017 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport de situation comparée a évidemment vocation à s'enrichir de nouvelles thématiques, au fur et à mesure que les informations nécessaires à la parution de nouveaux indicateurs seront rendues disponibles et en écho aux engagements pris pour faire de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes une priorité du ministère au service de l'ensemble des personnels.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente lecture.

NAJAT VALLAUD-BELKACEM

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

PLAN DU RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE 2015 Enseignement scolaire

I - Effectifs	7
Encadrement supérieur	
Tableau 1 - Effectifs des agents de l'encadrement supérieur répartis par fonction et ventilés par sexe (enseignement scolaire et supérieur)	9
Tableau 2 - Effectifs des personnels d'encadrement - personnels de direction et d'inspection - de l'enseignement scolaire, répartis par corps et sexe	10
Enseignement scolaire	
Tableau 3 - Effectifs physiques et ETP des agents titulaires et non titulaires rémunérés sur la mission scolaire, par type de personnel et sexe	11
Tableau 4 - Effectifs physiques et ETP des enseignants rémunérés sur la mission scolaire, par secteur d'enseignement, degré d'enseignement et sexe	12
Tableau 5 - Effectifs physiques et ETP des agents titulaires rémunérés sur la mission scolaire, par type de personnel, catégorie statutaire et sexe	13
Tableau 6 - Effectifs physiques et ETP des enseignants rémunérés sur la mission scolaire, par corps et sexe	14-15
Tableau 7 - Effectifs physiques et ETP des autres personnels rémunérés sur la mission scolaire, par corps ou filière et sexe	15
Tableau 8 - Effectifs des enseignants devant élèves et part des femmes dans le second degré, par groupe de disciplines et secteur	16
II - Carrière	17
II - 1) Recrutements	
Tableau 9 - Concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré public, par sexe	19
Tableau 10 - Concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public, par sexe	20-21
Tableau 11 - Concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré privé, par sexe	22
Tableau 12 - Concours de recrutement de personnels enseignants du second degré privé, par sexe	23
II - 2) Départs à la retraite	
Tableau 13 - Effectifs de titulaires partis à la retraite en 2015, par familles de profession et sexe ; âge moyen au départ	24
Graphique 1 – Distribution du montant brut de pensions mensuelles (en euros) des retraités partis en 2015	25

III - Rémunération	27
Tableau 14 - Salaire moyen net mensuel en équivalent temps plein (ETP) perçu en 2014 et ratio des salaires masculins sur les salaires féminins	29
Graphique 2 - Répartition du salaire net mensuel des personnels selon le groupe professionnel et le sexe	30
IV - Organisation du temps de travail et conditions de travail	31
IV - 1) Temps partiel	
Tableau 15 - Part des personnels à temps partiel, par sexe (%)	33
Graphique 3 - Proportion des personnels enseignants titulaires des secteurs public et privé à temps partiel ou temps incomplet en 2015-2016 (%)	34
IV - 2) Congés pour raisons de santé et maladies professionnelles	
Tableau 16 - Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raison de santé, par type de congés et sexe, en 2014-2015 (%)	35
Tableau 17 - Nombre de jours de congés pris, par type de congés, en moyenne par agent (concerné ou non), par sexe, en 2014-2015	35

I - EFFECTIFS

EFFECTIFS - Encadrement supérieur

Tableau 1

Effectifs des agents de l'encadrement supérieur répartis par fonction et ventilés par sexe (enseignement scolaire et supérieur)

	Fonction	Hommes	Femmes	Postes vacants	Ensemble	% femmes parmi les postes non vacants
En administration centrale	IG	2	0	0	2	0,0
	DAC - SG	3	7	0	10	70,0
	Chefs de service	19	5	0	24	20,8
	Sous-directeurs	24	12	0	36	33,3
	EHN / Directeurs projet	8	6	0	14	42,9
	AENESR - Chefs mission	16	28	10	54	63,6
	Total en administration centrale		72	58	10	140
Dans les services déconcentrés	Recteurs - Vice-recteurs	22	12	0	34	35,3
	Secrétaires généraux	24	7	0	31	22,6
	DASEN	67	29	1	97	30,2
	DAASEN	48	14	2	64	22,6
	AENESR	344	311	82	737	47,5
	DT CANOPE ¹	19	11	1	31	36,7
	Directeur académie de Paris	1	0	0	1	0,0
	Directeur du SIEC	1	0	0	1	0,0
	DGS	63	46	10	119	42,2
	Directeurs de Crous	21	7	0	28	25,0
	Agents comptables de Crous	15	13	0	28	46,4
	Agents comptables d'EPSCP	60	45	5	110	42,9
	Total dans les services déconcentrés		685	495	101	1 281
Total des emplois de l'encadrement supérieur		757	553	111	1 421	42,2

¹ Ex-directeurs de CRDP (31 emplois jusqu'au 31 décembre 2015, puis DT CANOPE à compter du 1^{er} janvier 2016 [12 emplois]).

Source : DGRH E1.

Commentaires :

Les femmes représentent 42,2 % des emplois non vacants de l'encadrement supérieur. Elles sont moins représentées dans les services déconcentrés (41,9 %) qu'en administration centrale (44,6 %).

EFFECTIFS - Encadrement supérieur

Tableau 2

Effectifs des personnels d'encadrement - personnels de direction et d'inspection - de l'enseignement scolaire, répartis par corps et sexe

	Corps - fonction	Hommes	Femmes	Ensemble	% femmes
En EPLE	Proviseurs de lycée	1 115	496	1 611	30,8
	Proviseurs de LP	412	303	715	42,4
	Proviseurs adjoints	1 078	1 327	2 405	55,2
	Principaux de collège	2 547	2 185	4 732	46,2
	Principaux adjoints de collège	1 590	2 043	3 633	56,2
	Autres fonctions de personnels de direction	345	302	647	46,7
	Total des personnels de direction	7 087	6 656	13 743	48,4
Personnels d'inspection	Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)	666	494	1 160	42,6
	Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)	1 127	1 014	2 141	47,4
	Inspecteurs généraux de l'administration et de la recherche (IGAENR)	61	33	94	35,1
	Inspecteurs généraux de l'Éducation nationale (IGEN)	93	43	136	31,6
	Total des personnels d'inspection	2 057	1 628	3 685	44,2
Total des personnels de direction et d'inspection		9 144	8 284	17 428	47,5

Champ : France métropolitaine + DOM ; personnels rémunérés au titre de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, pour le MEN.

Source : MENESR-DEPP, Base « Bulletins de salaire », décembre 2015.

Commentaires :

Les femmes représentent 48,4 % des personnels de direction, mais sont majoritaires dans les fonctions d'adjoints. 44,2 % des personnels d'inspection sont des femmes, proportion nettement inférieure parmi les IGEN et les IGAENR.

EFFECTIFS - Enseignement scolaire

Tableau 3

Effectifs physiques et équivalent temps plein (ETP) des agents titulaires et non titulaires rémunérés sur la mission scolaire, par type de personnel et sexe

Catégorie de personnel	Statut fonction publique	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	% femmes
Personnels enseignants	Agents titulaires ¹	238 380	582 587	820 967	796 880	71,0
	Agents non titulaires ²	22 066	36 454	58 520	51 635	62,3
	Total des personnels enseignants	260 446	619 041	879 487	848 515	70,4
Autres personnels	Agents titulaires ¹	25 927	76 478	102 405	100 154	74,7
	Agents non titulaires ²	27 866	63 724	91 590	60 928	69,6
	Total des autres personnels	53 793	140 202	193 995	161 082	72,3
Total des agents titulaires		264 307	659 065	923 372	897 034	71,4
Total des agents non titulaires		49 932	100 178	150 110	112 563	66,7
Total général		314 239	759 243	1 073 482	1 009 597	70,7

Les effectifs en équivalent temps plein (mensuel) sont le produit de l'effectif physique par la quotité de rémunération.

¹ Dans le secteur privé sous contrat, ce groupe correspond aux enseignants rémunérés sur une échelle de titulaires.

² Dans le secteur privé sous contrat, ce groupe correspond aux maîtres délégués.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors enseignants du secteur privé affectés à Mayotte) ; personnels rémunérés au titre des programmes de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, pour le MEN.

Sources : MENESR-DEPP, Base « Bulletins de salaire », décembre 2015, complétée, pour les assistants d'éducation et les enseignants et autres personnels du secteur public affectés à Mayotte, par les systèmes d'information sur les ressources humaines (« Annuaire » de février-mars 2016).

Commentaires :

Les femmes représentent 70,7 % de l'ensemble des effectifs exerçant à l'Éducation nationale. Cette moyenne est, compte tenu de leurs poids démographique, très proche de celle observée parmi les enseignants (secteurs public et privé sous contrat). Les autres personnels sont un peu plus féminisés encore (72,3 %). Les personnels non titulaires le sont toujours un peu moins.

EFFECTIFS - Enseignement scolaire

Tableau 4

Effectifs physiques et ETP des enseignants rémunérés sur la mission scolaire, par secteur d'enseignement, degré d'enseignement et sexe

Secteur	Degré d'enseignement	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	% femmes
Public	1 ^{er} degré	61 563	285 733	347 296	335 431	82,3
	2 ^d degré	163 205	228 960	392 165	382 547	58,4
	Titulaires	210 499	496 071	706 570	688 081	70,2
	Non-titulaires	14 269	18 622	32 891	29 897	56,6
	Ensemble 1^{er} et 2^d degrés	224 768	514 693	739 461	717 978	69,6
Privé sous contrat	1 ^{er} degré	4 010	41 767	45 777	43 308	91,2
	2 ^d degré	31 668	62 581	94 249	87 229	66,4
	Titulaires ¹	27 881	86 516	114 397	108 799	75,6
	Non-titulaires ²	7 797	17 832	25 629	21 738	69,6
	Ensemble 1^{er} et 2^d degrés	35 678	104 348	140 026	130 536	74,5
Public et privé sous contrat	1 ^{er} degré	65 573	327 500	393 073	378 739	83,3
	2 ^d degré	194 873	291 541	486 414	469 776	59,9
	Ensemble 1^{er} et 2^d degrés	260 446	619 041	879 487	848 514	70,4

Les effectifs en équivalent temps plein (mensuel) sont le produit de l'effectif physique par la quotité de rémunération.

¹ Dans le secteur privé sous contrat, ce groupe correspond aux enseignants rémunérés sur une échelle de titulaires.

² Dans le secteur privé sous contrat, ce groupe correspond aux maîtres délégués.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors enseignants du secteur privé affectés à Mayotte) ; personnels rémunérés au titre des programmes de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, pour le MEN.

Sources : MENESR-DEPP, Base « Bulletins de salaire », décembre 2015, complétée, pour les assistants d'éducation et les enseignants et autres personnels du secteur public affectés à Mayotte, par les systèmes d'information sur les ressources humaines (« Annuaires » de février-mars 2016).

Commentaires :

Le secteur privé est toujours plus féminisé que le secteur public : 74,5% versus 69,6 %, ce qui se vérifie encore par degré d'enseignement (près de 10 points de % de plus dans le premier degré et 8 points de plus dans le second degré) et entre titulaires et non-titulaires.

Quel que soit le secteur, les femmes sont mieux représentées parmi les titulaires que parmi les non-titulaires ; autrement dit, elles sont relativement plus nombreuses à être titulaires que les hommes.

EFFECTIFS - Enseignement scolaire

Tableau 5

Effectifs physiques et ETP des agents titulaires rémunérés sur la mission scolaire, par type de personnel, catégorie statutaire et sexe

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	% femmes
Enseignants	Catégorie A	236 916	578 533	815 449	791 607	70,9
	Catégorie B	1 464	4 054	5 518	5 319	73,5
Autres personnels	Catégorie A	17 957	35 315	53 272	52 360	66,3
	Catégorie B	3 481	15 339	18 820	18 276	81,5
	Catégorie C	4 489	25 824	30 313	29 473	85,2
Ensemble des titulaires	Catégorie A	254 873	613 848	868 721	843 967	70,7
	dont A+ ¹	1 293	914	2 207	2 200	41,4
	Catégorie B	4 945	19 393	24 338	23 595	79,7
	Catégorie C	4 489	25 824	30 313	29 473	85,2

¹ La catégorie A+ n'est pas prévue à l'article 29 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 qui définit les catégories hiérarchiques A, B et C. La catégorie A+ recouvre l'ensemble des corps et cadres d'emplois culminant en hors échelle, recrutant par la voie de la promotion interne dans des corps de catégorie A, au minimum au niveau de la licence et dont les missions fixées par les statuts particuliers correspondent à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors enseignants du secteur privé affectés à Mayotte) ; personnels rémunérés au titre des programmes de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, pour le MEN.

Sources : MENESR-DEPP, Base « Bulletins de salaire », décembre 2015, complétée, pour les assistants d'éducation et les enseignants et autres personnels du secteur public affectés à Mayotte, par les systèmes d'information sur les ressources humaines (« Annuaire » de février-mars 2016).

Commentaires :

Le taux de féminisation des enseignants de catégorie A s'élève à 70,9 %. Il est du même ordre pour les quelques milliers d'enseignants restés instituteurs, relevant de la catégorie B.

Le taux de féminisation des autres personnels décroît avec l'élévation de la catégorie hiérarchique. Il est supérieur à 80 % en catégorie B et *a fortiori* en catégorie C. En catégorie A, il est inférieur à celui des enseignants.

EFFECTIFS - Enseignement scolaire

Tableau 6

Effectifs physiques et ETP des enseignants rémunérés sur la mission scolaire, par corps et sexe

Catégorie de personnel	Corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	% femmes
Enseignants du 1 ^{er} degré public	Professeurs des écoles	60 101	282 260	342 361	330 674	82,4
	Instituteurs	1 420	3 273	4 693	4 515	69,7
	<i>dont directeurs d'école</i>	11 321	33 498	44 819	44 331	74,7
	Contractuels alternants	42	200	242	242	82,6
	Total 1^{er} degré public	61 563	285 733	347 296	335 431	82,3
Enseignants du 2 ^d degré public	Professeurs de chaire supérieure	1 409	760	2 169	2 169	35,0
	Professeurs agrégés	23 170	25 305	48 475	47 681	52,2
	Professeurs certifiés	78 023	141 378	219 401	214 707	64,4
	Professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS)	15 475	12 083	27 558	27 176	43,8
	Professeurs de lycée professionnel (PLP)	29 424	29 412	58 836	58 163	50,0
	PEGC	790	1 031	1 821	1 761	56,6
	Adjoints et chargés d'enseignement	704	603	1 307	1 282	46,1
	Maîtres auxiliaires	454	827	1 281	1 236	64,6
	Contractuels	13 756	17 561	31 317	28 374	56,1
Total 2^d degré public	163 205	228 960	392 165	382 549	58,4	
Enseignants du 1 ^{er} degré privé	Professeurs des écoles	3 517	36 263	39 780	37 777	91,2
	Instituteurs	61	815	876	804	93,0
	Maîtres délégués (instituteurs suppléants)	432	4 689	5 121	4 726	91,6
	Total 1^{er} degré privé	4 010	41 767	45 777	43 307	91,2
Enseignants du 2 nd degré privé	Professeurs de chaire supérieure	33	12	45	45	26,7
	Professeurs agrégés	1 386	1 477	2 863	2 779	51,6
	Professeurs certifiés	14 929	37 591	52 520	49 863	71,6
	Professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS)	3 431	2 412	5 843	5 645	41,3
	Professeurs de lycée professionnel (PLP)	3 937	6 814	10 751	10 364	63,4
	PEGC	10	6	16	15	37,5
	Adjoints et chargés d'enseignement	577	1 126	1 703	1 506	66,1
	Maîtres délégués (maîtres auxiliaires)	7 365	13 143	20 508	17 011	64,1
	Total 2^d degré privé	31 668	62 581	94 249	87 228	66,4

Les effectifs en équivalent temps plein (mensuel) sont le produit de l'effectif physique par la quotité de rémunération.

Les personnels sont classés selon leur corps d'appartenance, indépendamment de leur affectation effective ; par exemple, un enseignant professeur des écoles qui exerce en Segpa, dans le second degré, sera classé en professeur des écoles, corps du premier degré. Les enseignants des corps du premier degré et surtout du second degré affectés dans le supérieur sont exclus du champ.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors enseignants du secteur privé affectés à Mayotte) ; personnels rémunérés au titre des programmes de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, pour le MEN.

Sources : MENESR-DEPP, Base « Bulletins de salaire » décembre 2015, complétée, pour les assistants d'éducation et les enseignants et autres personnels du secteur public affectés à Mayotte, par les systèmes d'information sur les ressources humaines (« Annuaire » de février-mars 2016).

Commentaires (tableau 6) :

La part des femmes parmi les enseignants diminue lorsque le niveau d'enseignement s'élève : elles sont 82,3 % dans le premier degré public, 58,4 % dans le second, respectivement 91,2 % et 66,4 % dans le secteur privé

Dans le second degré, le taux de féminisation varie selon les corps : minoritaires parmi les professeurs de chaire supérieure (35,0 % dans le secteur public), les femmes le sont également parmi les PEPS (43,8 % dans le public, 41,3 % dans le privé). Les PLP femmes sont plus nombreuses relativement dans le privé (63,4 %) que dans le public (50,0 %), dont l'offre de formation est davantage orientée sur les domaines de la production que dans le privé. La parité est observée pour les professeurs agrégés, dans les deux secteurs d'enseignement. Le corps des professeurs certifiés est majoritairement féminin (64,4 % et 71,6% respectivement pour les deux secteurs).

EFFECTIFS - Enseignement scolaire

Tableau 7

Effectifs physiques et ETP des autres personnels rémunérés sur la mission scolaire, par corps ou filière et sexe

Catégorie de personnel	Corps / Filière	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	% femmes
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO)	Personnels de direction	7 087	6 656	13 743	13 742	48,4
	Personnels d'éducation	3 320	8 803	12 123	11 984	72,6
	Personnels d'inspection	1 903	1 552	3 455	3 454	44,9
	Personnels d'orientation	571	3 166	3 737	3 617	84,7
	Personnels d'assistance éducative	26 277	56 657	82 934	54 127	68,3
	Ensemble personnels DIEO		39 158	76 834	115 992	86 922
Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)	Filière administrative	9 045	44 318	53 363	51 812	83,1
	Filière santé	601	12 813	13 414	12 442	95,5
	Filière technique	383	182	565	562	32,2
	Ensemble personnels ASS, y compris non-titulaires		10 029	57 313	67 342	64 816
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)		4 231	5 347	9 578	9 345	55,8

Les effectifs en équivalent temps plein (mensuel) sont le produit de l'effectif physique par la quotité de rémunération.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors enseignants du secteur privé affectés à Mayotte) ; personnels rémunérés au titre des programmes de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, pour le MEN.

Sources : Base « Bulletins de salaire », décembre 2015, complétée, pour les assistants d'éducation et les enseignants et autres personnels du secteur public affectés à Mayotte, par les systèmes d'information sur les ressources humaines (« Annuaire » de février-mars 2016).

Commentaires :

Parmi les autres personnels, les femmes sont majoritaires dans les différents métiers, à l'exception des personnels de direction et d'inspection.

EFFECTIFS - Enseignement scolaire

Tableau 8

Effectifs des enseignants devant élèves et part des femmes dans le second degré, par groupe de disciplines et secteur

Discipline	Secteur public		Secteur privé	
	Effectif total	% femmes	Effectif total	% femmes
Total disciplines générales	274 856	62,0	71 599	68,3
Philosophie	3 852	39,1	1 094	44,7
Lettres	57 130	79,3	14 529	83,9
Langues	55 456	83,2	15 221	87,5
Histoire-géographie	28 238	50,5	7 443	58,5
Sciences économiques et sociales	4 190	48,9	1 310	58,5
Mathématiques	45 261	44,7	11 538	58,3
Physique-chimie	20 505	42,9	5 065	51,1
Biologie-géologie	17 134	64,8	4 626	72,2
Éducation musicale	6 404	56,3	1 658	60,8
Arts plastiques	6 636	66,5	1 783	72,2
Éducation physique et sportive	30 051	43,8	7 332	38,6
Total domaines de la production	47 816	27,5	9 471	35,7
<i>dont :</i>				
Technologie	18 410	15,5	3 776	22,7
Sciences techniques industrielles et encadrement des ateliers	607	8,5	73	9,6
Génie chimique	123	33,3	25	40,0
Génie industriel	3 983	26,4	394	27,9
Génie civil	2 539	11,2	183	15,8
Génie thermique	1 072	3,9	178	6,2
Génie mécanique	5 213	3,9	804	8,2
Génie électrique	3 494	4,4	816	4,5
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	5 520	86,3	1 447	89,3
Métiers des arts appliqués	3 515	65,1	980	62,2
Biotech.-génie biologique et biochimie	1 788	66,0	412	74,8
Hôtellerie : techniques culinaires	1 552	14,5	383	12,0
Total domaines des services	27 893	67,0	9 602	75,8
<i>dont :</i>				
Paramédical et social, soins personnels	3 563	90,7	1 995	93,5
Économie et gestion	21 260	67,6	6 891	73,6
Hôtellerie : services, tourisme	1 458	47,8	387	50,4
Enseignements non spécialisés	269	74,0	185	89,2
Ensemble	350 834	57,7	90 857	65,7

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte. Les enseignants recensés ici exercent une activité d'enseignement à l'année dans un établissement du second degré. Ne sont pas compris les personnels de remplacement (titulaires ou non) et de documentation, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les Segpa. Les enseignants qui n'ont pas de service dans les deux mois qui suivent la rentrée scolaire ne sont pas comptabilisés.

Source : MENESR-DEPP, bases relais 2015-2016.

Commentaires :

En règle générale, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à enseigner dans les disciplines littéraires et linguistiques et moins nombreuses dans les disciplines scientifiques. trois exceptions : la philosophie, la biologie-géologie et l'EPS.

La proportion de femmes dans les disciplines générales est plus élevée dans le privé, et ce quelle que soit la discipline. L'écart est même de près de 14 points en mathématiques. Dans les disciplines professionnelles, les proportions sont plus proches.

II – CARRIÈRE

CARRIÈRE - Recrutements

Tableau 9 Concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré public, par sexe

Type de concours	Postes 2015	Présents			
		Hommes	Femmes	Ensemble	% femmes
Concours externes ¹	11 758	4 917	25 938	30 855	84,1
Premier concours interne	147	64	86	150	57,3
Seconds concours internes	192	124	457	581	78,7
Total	12 097	5 105	26 481	31 586	83,8

Type de concours	Admis				% taux de réussite (admis/présents)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	% femmes	Hommes	Femmes	Ensemble
Concours externes ¹	1 625	10 002	11 627	86,0	33,0	38,6	37,7
Premier concours interne	33	57	90	63,3	51,6	66,3	60,0
Seconds concours internes	33	126	159	79,2	26,6	27,6	27,4
Total	1 691	10 185	11 876	85,8	33,1	38,5	37,6

¹ Le concours externe supplémentaire de Créteil n'est pas pris en compte, soit 500 admis pour 5 027 présents et 500 postes.

Remarque : les données relatives aux recrutements dans l'enseignement scolaire publiées ici ont déjà été présentées dans la publication d'octobre 2016 de ce rapport.

Champ : France métropolitaine + DOM + COM.

Source : MENESR-DEPP, système de gestion Ocean, session 2015.

CARRIÈRE - Recrutements

Tableau 10 Concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public, par sexe

Type de concours	Postes 2015	Présents			
		Hommes	Femmes	Ensemble	% femmes
Agrégation	1 940	5 469	5 919	11 388	52,0
Capes ¹	7 409	8 033	12 250	20 283	60,4
Capeps	800	2 009	792	2 801	28,3
Capet 610	610	1 206	1 232	2 438	50,5
CAPLP	1 850	2 598	3 337	5 935	56,2
Total concours externes d'enseignement	12 609	19 315	23 530	42 845	54,9
CPE	310	869	2 341	3 210	72,9
COP	90	82	447	529	84,5
Total concours externes	13 009	20 266	26 318	46 584	56,5
Agrégation	925	5 000	6 378	11 378	56,1
Capes	810	1 698	3 695	5 393	68,5
Capeps	65	538	201	739	27,2
Capet	60	144	281	425	66,1
CAPLP	295	602	976	1 578	61,9
Total concours internes d'enseignement	2 155	7 982	11 531	19 513	59,1
CPE	65	522	1 295	1 817	71,3
COP	21	17	70	87	80,5
Total concours internes	2 241	8 521	12 896	21 417	60,2
Total	15 250	28 787	39 214	68 001	57,7

CARRIÈRE - Recrutements

**Tableau 10
(suite)**

Type de concours	Admis				% taux de réussite (admis/ présents)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	% femmes	Hommes	Femmes	Ensemble
Agrégation	840	885	1 725	51,3	15,4	15,0	15,1
Capes ¹	2 439	3 915	6 354	61,6	30,4	32,0	31,3
Capeps	528	272	800	34,0	26,3	34,3	28,6
Capet	280	249	529	47,1	23,2	20,2	21,7
CAPLP	710	815	1 525	53,4	27,3	24,4	25,7
Total concours externes d'enseignement	4 797	6 136	10 933	56,1	24,8	26,1	25,5
CPE	72	238	310	76,8	8,3	10,2	9,7
COP	13	77	90	85,6	15,9	17,2	17,0
Total concours externes	4 882	6 451	11 333	56,9	24,1	24,5	24,3
Agrégation	391	533	924	57,7	7,8	8,4	8,1
Capes	225	572	797	71,8	13,3	15,5	14,8
Capeps	45	20	65	30,8	8,4	10,0	8,8
Capet	14	45	59	76,3	9,7	16,0	13,9
CAPLP	110	154	264	58,3	18,3	15,8	16,7
Total concours internes d'enseignement	785	1 324	2 109	62,8	9,8	11,5	10,8
CPE	16	49	65	75,4	3,1	3,8	3,6
COP	5	16	21	76,2	29,4	22,9	24,1
Total concours internes	806	1 389	2 195	63,3	9,5	10,8	10,2
Total	5 688	7 840	13 528	58,0	19,8	20,0	19,9

¹ Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.

Remarque : les données relatives aux recrutements dans l'enseignement scolaire publiées ici ont déjà été présentées dans la publication d'octobre 2016 de ce rapport.

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Source : MENESR-DEPP, système de gestion Ocean, session 2015.

CARRIÈRE - Recrutements

Tableau 11 Concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré privé, par sexe

Type de concours	Contrats 2015	Présents			
		Hommes	Femmes	Ensemble	% femmes
Concours externes	835	296	3 061	3 357	91,2
Premier concours interne	30	8	30	38	78,9
Seconds concours internes	37	12	105	117	89,7
Total	902	316	3 196	3 512	91,0

Type de concours	Admis				% taux de réussite (admis/ présents)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	% femmes	Hommes	Femmes	Ensemble
Concours externes	58	757	815	92,9	19,6	24,7	24,3
Premier concours interne	5	6	11	54,5	62,5	20,0	28,9
Seconds concours internes	5	29	34	85,3	41,7	27,6	29,1
Total	68	792	860	92,1	21,5	24,8	24,5

Remarque : les données relatives aux recrutements dans l'enseignement scolaire publiées ici ont déjà été présentées dans la publication d'octobre 2016 de ce rapport.

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Sources : MENESR-DEPP, système de gestion Ocean, session 2015. MENESR-DAF.

CARRIÈRE - Recrutements

Tableau 12 Concours de recrutement de personnels enseignants du second degré privé, par sexe

Type de concours	Contrats 2015	Présents			
		Hommes	Femmes	Ensemble	% femmes
Capes ¹	1 119	1 244	2 480	3 724	66,6
Capeps	113	212	113	325	34,8
Capet	66	119	122	241	50,6
CAPLP	152	321	668	989	67,5
Total concours externes/ Cafep ²	1 450	1 896	3 383	5 279	64,1
Agrégation	180	657	1 041	1 698	61,3
Capes	798	922	2 728	3 650	74,7
Capeps	80	395	151	546	27,7
Capet	49	52	180	232	77,6
CAPLP	193	252	659	911	72,3
Total concours internes/ CAER ³	1 300	2 278	4 759	7 037	67,6
Total	2 750	4 174	8 142	12 316	66,1

Type de concours	Admis				% taux de réussite (admis/ présents)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	% femmes	Hommes	Femmes	Ensemble
Capes ¹	308	688	996	69,1	24,8	27,7	26,7
Capeps	62	51	113	45,1	29,2	45,1	34,8
Capet	30	25	55	45,5	25,2	20,5	22,8
CAPLP	45	106	151	70,2	14,0	15,9	15,3
Total concours externes/ Cafep ²	445	870	1 315	66,2	23,5	25,7	24,9
Agrégation	45	105	150	70,0	6,8	10,1	8,8
Capes	190	589	779	75,6	20,6	21,6	21,3
Capeps	55	25	80	31,3	13,9	16,6	14,7
Capet	5	38	43	88,4	9,6	21,1	18,5
CAPLP	41	132	173	76,3	16,3	20,0	19,0
Total concours internes/ CAER ³	336	889	1 225	72,6	14,7	18,7	17,4
Total	781	1 759	2 540	69,3	18,7	21,6	20,6

¹ Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.

² Concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes et troisièmes concours de l'enseignement public.

³ Concours d'accès aux échelles de rémunération d'enseignants, correspondant aux différents concours internes de recrutement de l'enseignement public.

Remarque : les données relatives aux recrutements dans l'enseignement scolaire publiées ici ont déjà été présentées dans la publication d'octobre 2016 de ce rapport.

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Sources : MENESR-DEPP, système de gestion Ocean, session 2015.

Commentaires :

Les femmes sont toujours majoritaires parmi les candidats présents aux différents concours 2015 de l'enseignement (y compris concours des personnels d'éducation et d'orientation), du public comme du privé, de la voie externe comme de la voie interne.

En général, elles renforcent leur poids parmi les admis, du fait de meilleurs taux de réussite.

Elles ne sont minoritaires que pour les concours du Capeps, dans les deux secteurs d'enseignement et dans les deux voies de concours (avec des taux de réussite supérieurs).

CARRIÈRE - Départs à la retraite

Tableau 13 Effectifs de titulaires partis à la retraite en 2015, par familles de profession et sexe ; âge moyen au départ

Familles de professions (titulaires)	Effectifs				Âge moyen au départ		
	Hommes	Femmes	Ensemble	% femmes	Hommes	Femmes	Ensemble
Enseignants du premier degré	1 757	4 533	6 290	72,1	59,2	59,0	59,1
Professeurs agrégés et de chaire supérieure	655	628	1 283	48,9	62,6	62,4	62,5
Professeurs certifiés et bi-admissibles, Peps	1 772	2 826	4 598	61,5	62,3	62,2	62,2
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	785	594	1 379	43,1	62,0	61,9	62,0
Professeurs d'enseignement général de collège	171	219	390	56,2	61,8	61,8	61,8
Adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement	70	82	152	53,9	62,2	62,0	62,1
Enseignants du second degré	3 453	4 349	7 802	55,7	62,3	62,1	62,2
Personnels de direction d'établissement	288	220	508	43,3	62,8	62,9	62,9
Personnels d'inspection, IEN, IA, IPR	89	62	151	41,1	62,8	62,5	62,7
Personnels d'éducation, d'orientation	111	203	314	64,6	62,6	62,3	62,4
Direction, inspection, éducation et orientation	488	485	973	49,8	62,8	62,6	62,7
Personnels ASS	248	1 522	1 770	86,0	62,3	61,9	62,0
Personnels ITRF (y compris personnels de laboratoire)	95	120	215	55,8	61,7	61,8	61,8
Total	6 045	11 021	17 066	64,6	61,4	60,8	61,0

Remarque : la ligne « Total » diffère d'une dizaine d'unités par sexe de la somme de ses composantes, certains agents n'ayant pas pu être reclassés dans une famille de profession.

Champ : France métropolitaine + DOM ; personnels titulaires relevant de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, pour le MEN.

Source : MENESR-DEPP, fichiers de fin de fonction EPP-AGAPE-AGORA-ITRF, 2016.

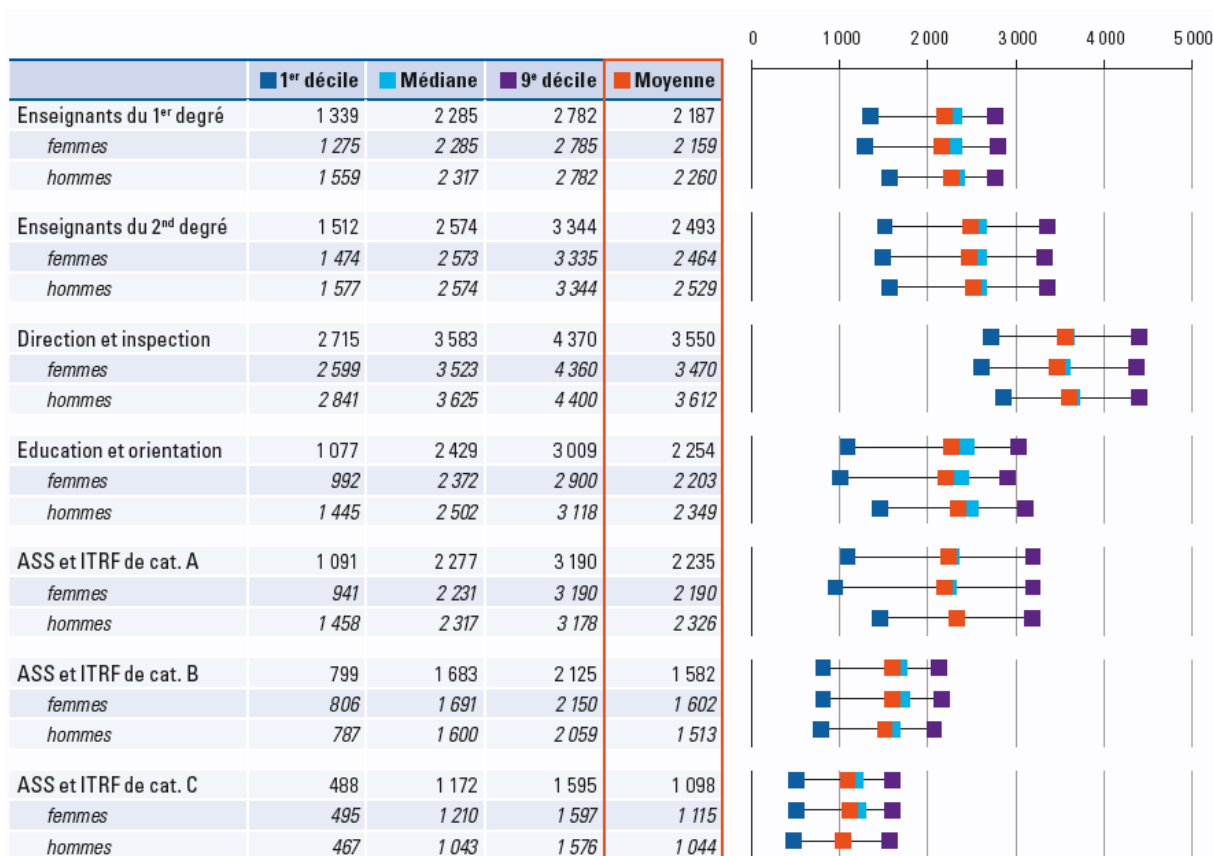
Commentaires :

72,1 % des départs à la retraite dans le premier degré public sont le fait d'enseignantes, 55,7 % dans le second degré public.

Les femmes constituent un peu moins de la moitié des départs à la retraite des personnels d'éducation et d'orientation, 86 % des départs des personnels ASS et 55 % des départs des ITRF.

Dans la plupart de ces groupes professionnels, leur âge de départ est légèrement inférieur, en moyenne d'un peu moins d'un trimestre, à celui de leurs collègues hommes, cet écart tend à diminuer du fait de la suppression progressive du dispositif de départ anticipé pour parents de trois enfants.

Graphique 1 Distribution du montant brut de pensions mensuelles (en euros) des retraités partis en 2015



► Lecture : parmi les enseignants du second degré partis à la retraite en 2015, les 10 % plus pauvres perçoivent moins de 1 510 euros par mois. Les 10 % des enseignants les mieux rémunérés ont une pension mensuelle supérieure à 3 340 euros.
 ► Champ : Pensions civiles des retraités partis en 2015. Les non-enseignants comprennent les personnels ASS (y compris ouvriers) et ITRF. Parmi ces derniers, les personnels relevant du supérieur ne sont probablement pas intégralement retirés de la base de données utilisée en raison d'un manque d'information sur le niveau d'enseignement.
 ► Source : Service des retraites de l'Éducation nationale, calculs DEPP.

■ 1^{er} décile
 ■ Médiane
 ■ 9^e décile
 ■ Moyenne

(Ce graphique est extrait du **Bilan social national**, volume 1, édition 2015-2016).

Commentaires :

L'écart entre la pension brute moyenne des hommes et celle des femmes ayant pris leur retraite en 2015 est de 240 euros sur l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. Cet écart est de moins de 70 euros pour les enseignants du second degré et les personnels ASS et ITRF, il est de 100 euros pour les enseignants du premier degré, et de plus de 140 euros pour les personnels de direction et d'inspection ainsi que pour les personnels d'éducation et d'orientation.

III – RÉMUNÉRATION

RÉMUNÉRATION

Tableau 14 Salaire moyen net mensuel en équivalent temps plein (EQTP) perçu en 2014 et ratio des salaires masculins sur les salaires féminins

		Hommes	Femmes	Ratio H/F
Enseignants du secteur public	Ensemble enseignants du public	2 664	2 371	1,12
	Titulaires	2 705	2 388	1,13
	Dans le premier degré	2 356	2 189	1,08
	Professeurs des écoles	2 359	2 190	1,08
	Dans le second degré	2 849	2 649	1,08
	Professeurs de chaire supérieure et agrégés	3 719	3 419	1,09
	Certifiés, PEPS et professeurs des lycées pro.	2 667	2 534	1,05
	PEGC, adj. et chargés d'enseignement	2 957	2 918	1,01
	Contractuels (second degré)	1 949	1 863	1,05
Enseignants du secteur privé sous contrat	Ensemble enseignants du privé sous contrat	2 331	2 119	1,10
	Sur ECR des titulaires du public	2 493	2 218	1,12
	Dans le premier degré	2 048	1 996	1,03
	Professeurs des écoles	2 061	2 012	1,02
	Dans le second degré	2 560	2 383	1,07
	Professeurs de chaire supérieure et agrégés	3 667	3 314	1,11
	Certifiés, PEPS et professeurs des lycées pro.	2 503	2 367	1,06
	PEGC, adj. et chargés d'enseignement	2 073	2 001	1,04
	Maîtres délégués	1 636	1 569	1,04
Dans le premier degré	1 396	1 425	0,98	
Dans le second degré	1 649	1 617	1,02	
Personnels non enseignants	Ensemble personnels non enseignants	2 348	1 944	1,21
	Titulaires	3 094	2 308	1,34
	Personnels de direction et d'inspection	4 146	3 947	1,05
	Personnels d'éducation et d'orientation	2 556	2 384	1,07
	Personnels administratifs	2 710	1 994	1,36
	Catégorie A	3 701	3 297	1,12
	Catégorie B	2 071	2 058	1,01
	Catégorie C	1 611	1 625	0,99
	Personnels sociaux et de santé	2 339	2 344	1,00
	catégorie A	2 424	2 393	1,01
	catégorie B	2 035	2 166	0,94
	Personnels ITRF	2 169	1 873	1,16
	Catégorie A	3 139	3 186	0,99
	Catégorie B	2 112	2 127	0,99
	Catégorie C	1 632	1 607	1,02
Contractuels	1 449	1 413	1,03	

Lecture : en équivalent temps plein annuel, dans le secteur public, les enseignants de sexe masculin perçoivent un salaire net moyen supérieur de 12 % à celui que perçoivent leurs homologues de sexe féminin.

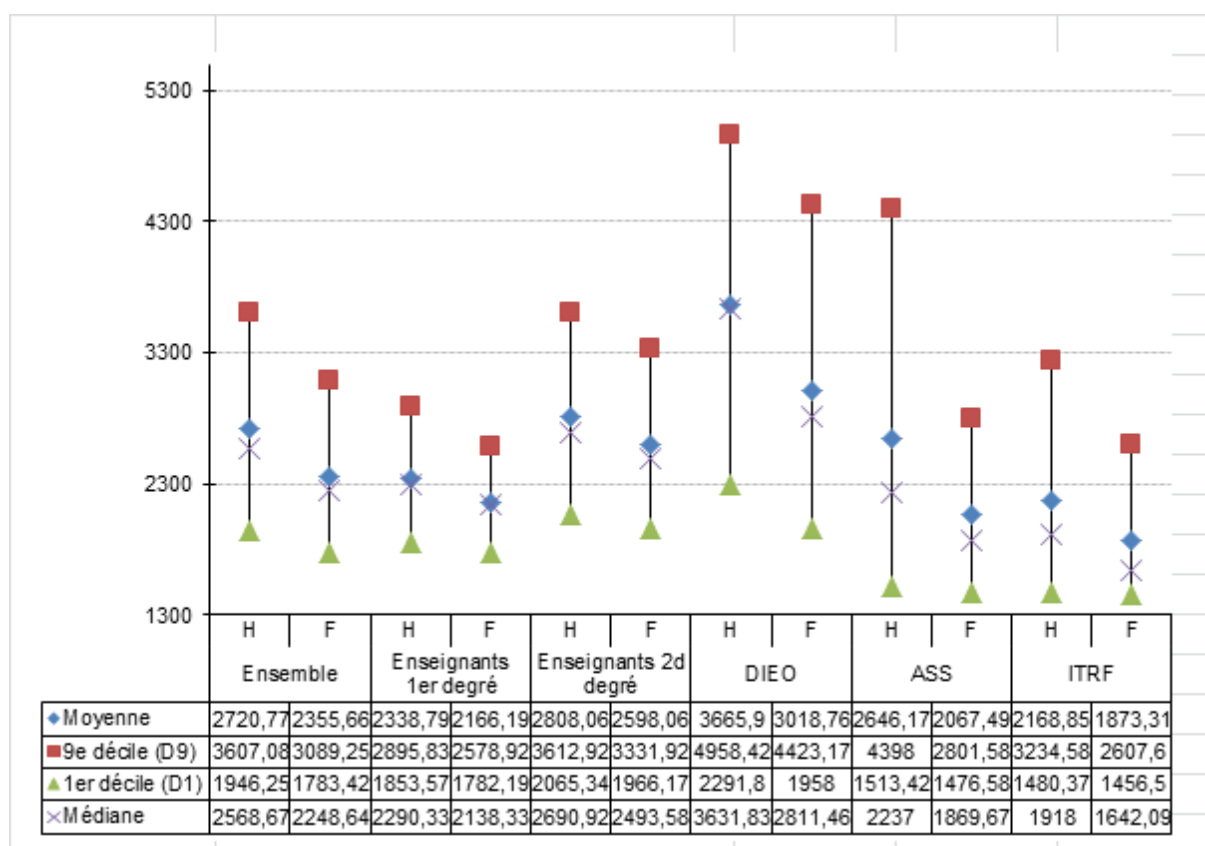
Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : Insee, système d'information SIASP. Traitements DEPP.

RÉMUNÉRATION

Graphique 2

Répartition du salaire net mensuel des titulaires selon le groupe professionnel et le sexe



Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : Insee, système d'information SIASP. Traitements DEPP.

Commentaires :

Dans le secteur public, à durée et quotité égales d'occupation, dans le premier comme dans le second degré, les enseignants hommes perçoivent, en net, 8 % de plus que les femmes. Hors professeurs contractuels, sur l'ensemble des deux degrés, l'écart est de 13 points. Ce paradoxe apparent s'explique par le fait que les hommes sont proportionnellement plus nombreux dans le second degré, là où les salaires sont plus élevés (grilles de rémunérations plus favorables et de plus grandes opportunités de faire des heures supplémentaires).

Dans le secteur privé sous contrat, à durée et quotité égales d'occupation, les enseignants hommes rémunérés sur les échelles du public perçoivent, en net, 12 % de plus que les femmes (3 % dans le premier degré et 7 % dans le second degré). Comme dans l'enseignement public, les hommes sont proportionnellement plus nombreux dans le second degré, là où les salaires sont plus élevés.

Parmi les personnels non enseignants de l'Éducation nationale, à durée et quotité égales d'occupation, les fonctionnaires de sexe masculin perçoivent, en net, 34 % de plus que les femmes. C'est la conséquence des taux de féminisation très variables dans les différentes catégories. En moyenne, les femmes sont moins nombreuses dans les corps où les rémunérations sont les plus fortes et, inversement, plus nombreuses dans les corps et catégories où les rémunérations sont les moins élevées.

Les 10 % des hommes les mieux rémunérés perçoivent en moyenne un salaire (nettement) plus élevé que les 10 % des femmes les mieux rémunérées, et ce quel que soit le groupe professionnel.

IV – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Temps partiel

Tableau 15 Part des personnels à temps partiel (%)

	Hommes	Femmes	Hommes et Femmes
Ensemble des personnels	11,3	19,2	16,8
Ensemble des enseignants	6,1	14,0	11,7
Ensemble des enseignants du premier degré	3,5	13,5	11,8
Enseignants dans le premier degré public	3,2	13,3	11,5
Enseignants dans le premier degré privé sous contrat	7,3	14,9	14,3
Ensemble des enseignants du second degré	7,0	14,6	11,6
Enseignants dans le second degré public	5,1	13,0	9,7
dont prof. de chaire supérieure et prof. agrégés	3,7	10,2	7,0
dont prof. certifiés, PEPS et de lycée professionnel	3,5	12,0	8,5
Enseignants dans le second degré privé sous contrat	16,8	20,6	19,3
dont prof. de chaire supérieure et prof. agrégés	6,9	9,0	8,1
dont prof. certifiés, PEPS et de lycée professionnel	10,7	15,0	13,6
Ensemble des autres personnels (secteur public)	36,4	41,9	40,4
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	4,1	19,8	17,4
dont filière administrative	3,8	15,8	13,7
dont filière sociale et de santé	11,3	33,9	32,9
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	3,9	22,0	14,0
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	48,2	59,8	55,9
dont direction	0,0	0,0	0,0
dont inspection	0,1	0,1	0,1
dont éducation	1,7	6,1	4,9
dont orientation	2,5	16,0	13,9
dont AED et AESH ¹	71,6	79,2	76,8
Personnels titulaires	4,0	13,3	10,6
Catégorie A	4,0	13,0	10,3
Catégorie B	3,9	18,1	15,2
Catégorie C	4,2	17,4	15,5
Personnels non titulaires	49,9	58,0	55,3

¹ Assistants d'éducation (AED) et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Fondé sur la quotité rémunérée enregistrée, le temps partiel mesuré inclut les agents à temps incomplet.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors enseignants du secteur privé affectés à Mayotte) ; personnels rémunérés au titre des programmes de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, pour le MEN.

Sources : MENESR-DEPP, Base « Bulletins de salaire » décembre 2015, complétée, pour les assistants d'éducation et les enseignants et autres personnels du secteur public affectés à Mayotte, par les systèmes d'information sur les ressources humaines (« Annuaire » de février-mars 2016).

Commentaires :

Tous personnels confondus, le temps partiel est nettement plus fréquent pour les femmes (environ 8 points de plus que les hommes).

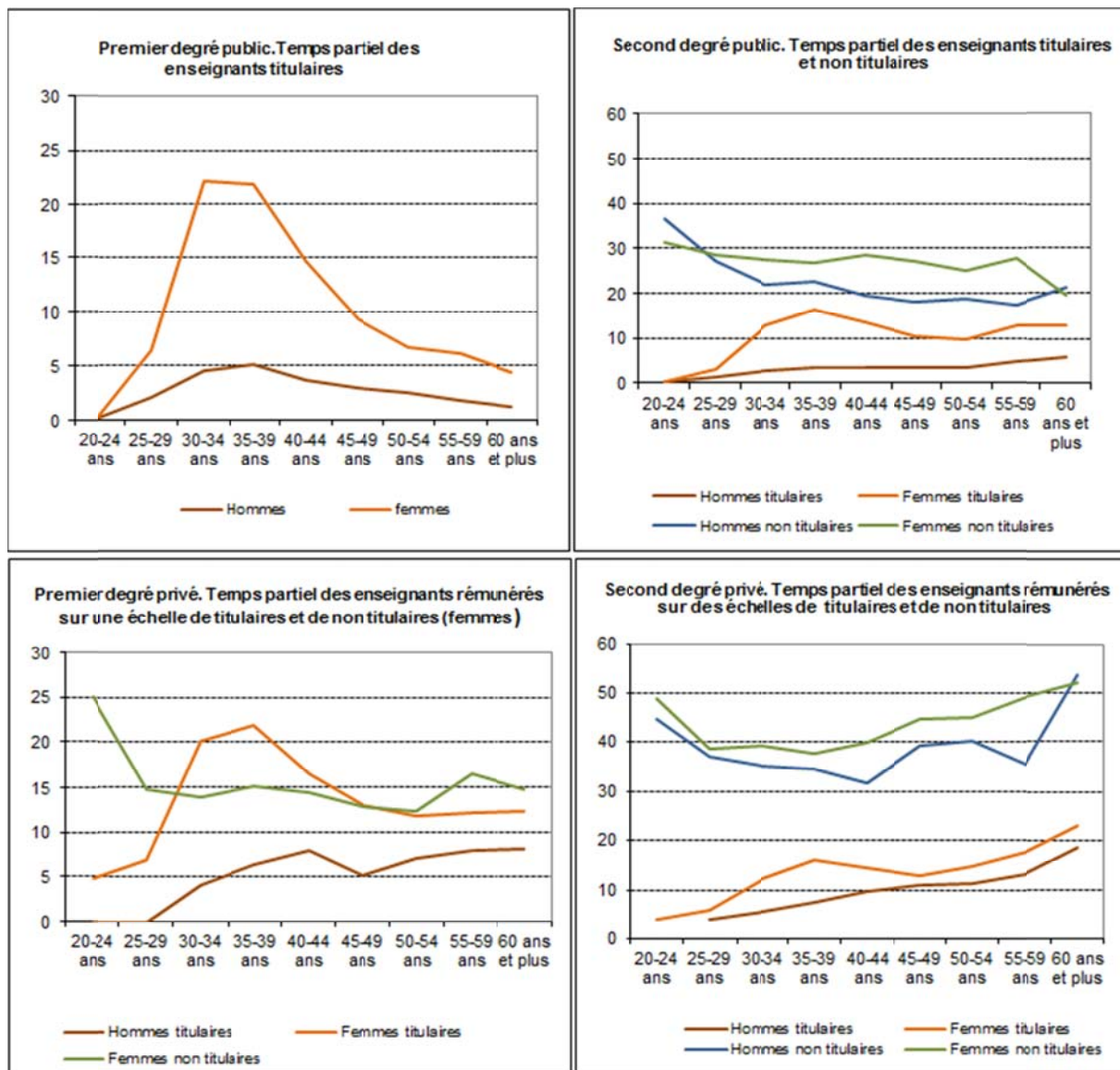
Le recours au temps partiel est plus fréquent pour les enseignants du secteur privé que du secteur public.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Temps partiel

Graphique 3

Proportion des personnels enseignants titulaires des secteurs public et privé à temps partiel ou temps incomplet en 2015-2016 (%)



Source : MENESR-DEPP, Base « Bulletins de salaire », décembre 2015.

Commentaires :

Sur la carrière, le recours des femmes au temps partiel diffère beaucoup de celui des hommes : il est maximal entre 30 et 45 ans, âges fréquents de la maternité.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Congés pour raisons de santé et maladies professionnelles

Tableau 16 Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raison de santé, par type de congés et sexe, en 2014-2015 (%)

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Enseignants	Hommes	39,9	1,9	0,8	nc	3,3	43,4
	Femmes	53,8	2,1	1,0	5,3	0,1	56,5
Autres personnels	Hommes	25,0	1,8	0,7	nc	1,5	27,5
	Femmes	40,3	2,0	1,1	2,5	0,1	42,8
Ensemble	Hommes	38,1	1,9	0,8	nc	3,1	41,6
	Femmes	51,5	2,0	1,1	4,8	0,1	54,2

nc : non concerné.

Champ : France métropolitaine + DOM, personnels relevant de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, pour le MEN.

Source : MENESR-DEPP, fichiers de congés EPP-Agape-Agora.

Tableau 17 Nombre de jours de congés pris, par type de congés, en moyenne par agent (concerné ou non), par sexe, en 2014-2015

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Enseignants	Hommes	5,5	5,0	0,4	nc	0,4	11,3
	Femmes	8,5	5,3	0,5	5,6	0,1	20,0
Autres personnels	Hommes	4,4	4,5	0,4	nc	0,2	9,4
	Femmes	7,3	4,9	0,5	2,6	0,1	15,5
Ensemble	Hommes	5,4	5,0	0,4	nc	0,4	11,1
	Femmes	8,3	5,3	0,5	5,1	0,1	19,2

nc : non concerné ; ns : non significatif.

Champ : France métropolitaine + DOM ; personnels relevant de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, pour le MEN.

Source : MENESR-DEPP, fichiers de congés EPP-Agape-Agora.

Commentaires :

Les femmes prennent plus souvent des congés pour raison de santé que les hommes, quel que soit l'âge : 56,5 % des enseignantes contre 43,4 % des enseignants, tous congés confondus. Pour les seuls congés de maladie ordinaire (CMO) – motif de loin le plus courant – l'écart entre les hommes et les femmes est du même ordre de grandeur (treize points environ).

Les femmes s'arrêtent en moyenne 8 jours de plus que les hommes. Si on exclut les congés pour accueil d'enfant, l'écart tombe à 3 jours. La moitié de l'écart s'explique par la maternité et ses conséquences sur l'état de santé : les femmes qui ne prennent pas de congés maternité dans l'année posent en moyenne un jour et demi de CMO de plus que les hommes.

